

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DVD 21 Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre – Ministère de la Défense – Convention relative à la prise en charge des frais engagés par la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles du Code de la voirie routière ;

Vu le règlement de voirie ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le Ministère de la Défense une convention pluriannuelle relative à la prise en charge des frais engagés sur le domaine public viaire dans le cadre des cérémonies des 8 mai et 11 novembre ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Ministère de la Défense une convention pluriannuelle relative à la prise en charge des frais engagés sur le domaine public viaire. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre 45, nature 45818xx et les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 45, nature 45828xx du budget d'investissement de la Ville de Paris et au chapitre 70, nature 70688 pour les frais généraux.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO